



Le big-bang de la fiscalité locale étendu aux bases locatives et à la taxe carbone

article Les Echos du 04 juillet 2018

Le gouvernement a confirmé ce mercredi le transfert des taxes foncières aux communes, offrant deux autres surprises aux élus locaux : le lancement de la réforme des bases locatives et l'étude d'un transfert d'une part de fiscalité énergétique.

Voilà des années que les élus locaux le demandaient. Le chef du gouvernement a annoncé ce mercredi le lancement de la réforme des bases cadastrales lors de la réunion de préparation de la conférence nationale des territoires du 12 juillet. Il a surpris en acceptant également l'étude du transfert aux collectivités d'une part de la taxe carbone.

Serpent de mer

Le gouvernement tergiversait depuis le début de l'année sur la révision des bases locatives. L'obsolescence des bases, fondées sur des mesures de confort datant des années 1970 génère depuis lors une inégalité dans le calcul des impôts de 46 millions de locaux d'habitation et 3,5 millions de locaux professionnels. L'exécutif a annoncé viser une activation des nouvelles bases en 2024 avec un lissage sur dix ans. Son principe devrait être inscrit dans un projet de loi de finances rectificatif début 2019 qui portera plus largement la réforme de la fiscalité locale.

A ce propos, le ministre Olivier Dussopt a confirmé le scénario central de la réforme de la fiscalité locale privilégié par Bercy qu'évoquait lundi « Les Echos ». Pour compenser la disparition des derniers 20 % de taxe d'habitation (TH) après 2020, les taxes foncières sur le bâti (TFB) seront bien concentrées sur le bloc communal qui récupérera la part départementale (13,8 milliards d'euros en 2016) de cet impôt.

**« JE VEUX QUE VOTRE RÉFORME SOIT COMME MON TÉLÉPHONE :
COMPLEXE TECHNIQUEMENT À L'INTÉRIEUR MAIS FACILE À
COMPRENDRE EN SURFACE POUR L'UTILISATEUR »**

Edouard Philippe, Premier ministre

Olivier Dussopt privilégie le scénario dans lequel les communes seules récupéreront cette ressource, les intercommunalités conservant leur part actuelle de TFB (1,2 milliard). Ce schéma a le mérite de ne laisser qu'un manque à gagner de 300 millions d'euros pour les communes, mais implique de créer un fonds de compensation pour neutraliser la non-correspondance locale de la TH et de la TFB. Certains élus plaident néanmoins pour d'autres pistes, que le gouvernement n'écarte pas formellement.

La disparition de la TH des intercommunalités va par ailleurs impliquer pour l'exécutif de trouver entre 1 et 3,7 milliards de recettes alternatives. Bercy propose une part de TVA ou la part départementale de la CVAE. Cette dernière hypothèse séduit France Urbaine et l'AdCF car la CVAE est plus en ligne avec leurs compétences, mais cette ressource est très inégalitaire localement. L'exécutif est aussi réticent à déshabiller un peu plus les départements qui vont perdre déjà la TFB.

Troisième piste : la distribution d'une part de la fiscalité énergétique TICPE aux intercommunalités. Mais les élus locaux réclament plutôt une part de la fiscalité carbone pour financer un fonds d'investissement vert et leurs actions sur la transition énergétique. A leur surprise, Elisabeth Borne a accepté d'étudier ce point dans la loi sur les mobilités, soutenu par le Premier ministre.

Enfin, pour dédommager les départements de la perte du foncier bâti, une fraction de TVA ou de CSG est à l'étude. En revanche, le gouvernement a retoqué l'idée de renationaliser les droits de mutations (frais de notaires) toujours avec le souci de ménager les départements.

Dans un pied de nez au boycott des trois grands représentants des collectivités, les quatre associations du bloc communal présentes ont souligné dans un communiqué commun « poursuivre un dialogue exigeant avec le gouvernement et co-construire les politiques publiques et réformes territoriales ». Jean-Luc Rigault, président de l'AdCF insiste : « L'ensemble des Français des métropoles, des intercommunalités, des villes moyennes, petites ou rurales était bien représenté. »

Matthieu Quiret
@MQuiret